



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 17 décembre 2008

CS – 6.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

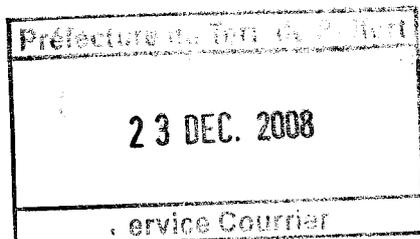
Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur Jean MONNIER est désigné à l'UNANIMITE pour remplir ces fonctions jusqu'au point CS 6.09 inclus.

Madame Alexia LAVALLEE est désignée dans les mêmes conditions pour assurer les fonctions de secrétaire de séance à compter du point CS 6.10 et ce, jusqu'au terme de la séance.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 17 décembre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 DEC. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 23 DEC. 2008**



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI